



Mise en place chape non conforme au devis

Par **kicking**, le **26/07/2009** à **16:35**

Bonjour,rrnrje suis en train de faire aménager un local commercial de 280 mètres carrés, au premier étage d'un bâtiment neuf.rrnrLe devis que j'ai fait réaliser pour la chape incluait la mise en place d'un vélaphone 22 dB.rrnrJe n'ai pas (je sais, j'aurais dû) assisté au coulage de la chape.rrnrJ'ai eu plus tard des doutes et effectué un sondage (j'ai percé la chape de 8 cm jusqu'à la dalle béton en dessous) et, surprise, sous la chape pas de vélaphone.rrnrDois-je quand même payer pour la chape ? ou non étant donné que les travaux réalisés ne sont pas du tout conformes au devis, et que visiblement l'entrepreneur a tenté de m'escroquer en me cachant l'absence de vélaphone, tout en me facturant quand même celui-ci ?rrnrQuels seraient mes recours ou actions possibles ?rrnrMerci.